



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2026-27

Radio Télévision Multimedia - Réalisation Radio Télévision

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master RTM réalisation radio-TV met l'accent sur l'autonomisation de l'étudiant·e.

L'axe principal de ce Master s'articule autour du travail artistique de fin d'études (TAFE), d'un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages.

En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche de la réalisation radiophonique.

Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit et communication des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

- Le travail artistique de fin d'études (TAFE) consiste en la réalisation d'une pièce radiophonique.

- Le TEFE est un travail écrit de recherche qui peut aborder toute question relative au domaine relevant de la radio et de la télévision et de ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant·e dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

- Le stage constitue une véritable immersion dans le monde professionnel. Il est l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant·e et du maître ou de la maîtresse de stage.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l’Unité d’Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de la réalisation UE.RTMRRTV.M1.1
Descriptif	Réalisation d'un pièce radiophonique de fiction ou documentaire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	50%
Volume horaire	360 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l’AA	Type d’évaluation
Artistique	Radio-TV-multimédia (Réalisation radio-télévision)	Réalisation d'une pièce radiophonique	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Créations sonores	
Identifiant de l'UE		UE.RTMRRTV.M1.5	
Descriptif		Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		2 cr	
Pondération		6%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		2,4,7,8	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		2	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Création sonore en spectacle vivant	
Identifiant de l'UE		UE.RTMRRTV.M1.10	
Descriptif		Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		2 cr	
Pondération		6%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		2,4,5,7,8	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Esthétique son		
Identifiant de l'UE		UE.RTMRRTV.M1.15		
Descriptif		Exploration des différentes formes d'esthétique sonore en lien avec le propos des œuvres considérées.		
Obligatoire/optionelle		Obligatoire		
Crédits ECTS		2 cr		
Pondération		6%		
Volume horaire		30 h		
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3,8		
Niveau de certification		7		
Prérequis				
Corequis				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		
Position Chronologique de l'UE		M1		
Quadrimestre de programmation		2		
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.		
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation		
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants		

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Son)	Esthétique son	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	A travers l'écoute de pièces radiophoniques, analyses de leurs singularités en regard de l'époque à laquelle elles ont été produites.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	6%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Analyse d'œuvres radiophoniques	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Courts-métrages et mise en scène	
Identifiant de l'UE		UE.RTMRRTV.M1.25	
Descriptif		Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		1 cr	
Pondération		3%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		3,4	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE		Droit social UE.RTMRRTV.M1.50
Descriptif		Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle		Obligatoire
Crédits ECTS		1 cr
Pondération		1%
Volume horaire		15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,5
Niveau de certification		7
Prérequis		
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français
Position Chronologique de l'UE		M1
Quadrimestre de programmation		1
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Stage et Travail écrit de fin d'études (TEFE)	
Identifiant de l'UE		UE.RTMRRTV.M1.55	
Descriptif		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		16 cr	
Pondération		15%	
Volume horaire		180 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage court	1	obligatoire	TE
Technique	Stages ()	Stage long	1	obligatoire	TE
	Travail écrit de fin d'études ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	L'objectif principal de ce cycle, c'est de donner les outils aux étudiants pour qu'ils puissent écrire et réaliser une œuvre de fiction en les accompagnant de bout en bout dans l'écriture et la réalisation d'une fiction de 10 minutes environ.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	6%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,5,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	BEP
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat étudiant

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Ecriture Radio	4	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.